

TABLE RONDE N° 2
L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

DÉCLARATION FINALE

L'Assemblée régionale Asie-Pacifique de l'APF, réunie à Siemreap, Cambodge, les 26 et 27 février 2007, a étudié le thème

"L'Environnement et le développement durable".

Au terme de ses travaux, l'Assemblée,

CONSIDÉRANT QUE:

1. L'environnement est le support fondamental de la vie et du développement durable qui est le seul moyen à long terme de réduire la pauvreté,
2. Face aux menaces qui pèsent présentement sur l'environnement, aux niveaux national aussi bien que planétaire, il y a lieu de prendre, sans tarder, des mesures adéquates et efficaces pour parer à ces menaces,
3. L'activité humaine étant en grande partie responsable de ces menaces, il appartient, en conséquence, aux parlementaires, en tant que représentants du peuple et partenaires du pouvoir exécutif, de sensibiliser la population qu'ils représentent, et leurs Gouvernements, sur la nécessité d'appliquer des mesures concrètes d'ordre législatif, administratif, éducatif et d'incitation à la recherche scientifique, pour assurer un développement durable,
4. Les problèmes environnementaux étant globaux par nature d'une part, et le contexte actuel de la mondialisation économique constituant un facteur aggravant d'autre part, ces mesures nationales, pour être pleinement efficaces, doivent être coordonnées, renforcées et soutenues par une coopération régionale et internationale,
5. Aussi important soit-il, l'environnement n'étant qu'un des quatre piliers qui assurent le développement durable, les trois autres étant la justice et le progrès social, la croissance économique et la bonne gouvernance, il importe que les Gouvernements assurent le bon fonctionnement et une bonne coordination entre ces quatre piliers,

RECOMMANDE

**à chaque Parlement membre de la Région Asie-Pacifique de l'APF
d'encourager son Gouvernement à:**

1. Faire prendre conscience à la population et l'éduquer sur l'importance de préserver l'environnement afin d'assurer un développement durable,
2. Associer les communautés locales et les entreprises aux activités de protection de l'environnement, en particulier en matière de
 - lutte contre la déforestation
 - préservation des eaux et de la nappe phréatique contre la pollution, le gaspillage et le détournement,
 - rejet des déchets polluants, voire toxiques,
- 1- Favoriser l'échange d'informations et d'expériences entre les pays et les Gouvernements de la région, dans le cadre d'une concertation régionale, pour l'élaboration de solutions aux problèmes environnementaux, qu'ils soient d'ordre national ou transfrontalier et renforcer la coopération régionale existante comme dans le cas du Comité du Mékong,
- 2- Initier un mouvement international en vue d'interdire l'exportation de technologies polluantes et le commerce de déchets dangereux des pays industrialisés vers les pays pauvres,
- 3- Promouvoir le principe de création par les pays riches d'un Fonds international pour soutenir financièrement et techniquement les efforts des pays pauvres en vue d'abandonner les pratiques dommageables telles que la culture sur brûlis,
- 4- Concrétiser la *Charte des Principes de l'Investissement éthique* des Nations Unies de 2005 par la création d'un Fonds spécifique pour financer des projets d'investissement favorables à l'environnement dans les pays en développement,
- 5- Inciter les Gouvernements de la Francophonie à agir afin d'infléchir la mondialisation actuelle pour la rendre plus équitable et plus favorable au développement et à l'émancipation de tous les pays,
- 6- Lancer un appel aux autres parlementaires du Réseau de la Francophonie pour faire campagne auprès des grandes puissances pollueuses pour qu'elles acceptent de se joindre aux mécanismes de défense de l'environnement issus du consensus mondial, comme le Protocole de Kyoto.